Rapport de gestion du Conseil d'administration

Aux membres de l'Assemblée générale de l'asbl Canal C

Nous avons l'honneur de vous soumettre par la présente notre rapport sur la gestion exercée au cours de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2015.

1. Les comptes annuels

L'exercice se clôture par une perte de 67.919 euros.

Après deux exercices en léger boni, nous plongeons dans le rouge en 2015. On est très loin du budget qui avait été approuvé par l'assemblée générale en mars 2015, puisque celui prévoyait un bénéfice de quelque 31.000 euros. La différence est donc de 100.000 euros, soit 3,7 % en-dessous de ce qui était escompté. A l'issue de l'année 2015, le déficit cumulé est de 170.580 euros.

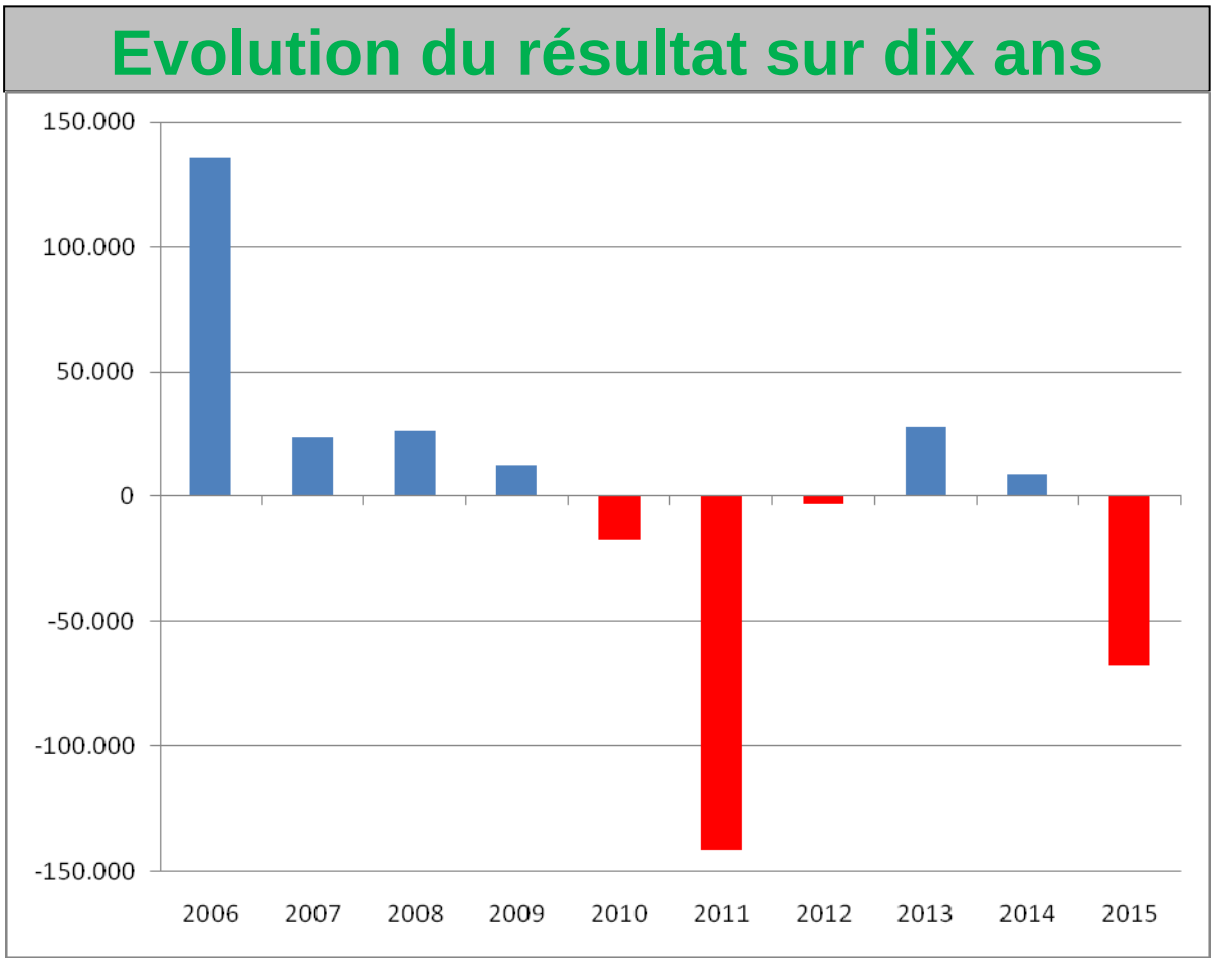

Pour 2015, le total des produits est de 2.595.359, soit une diminution de plus de 100.000 euros par rapport à l'année précédente, alors que cette même année précédente, nous enregistrions déjà une diminution de 40 000 euros. Nos rentrées proviennent désormais à plus de 76 % de subventions.

Quant à notre chiffre d'affaires, il est en recul de 15 % par rapport à 2014 : 593.000 euros, contre 703.000. En 2013, nous avions réalisé un chiffre-record de 856.000

euros. Comme en 2014, la baisse a affecté la publicité et les activités de production. Mais c'est cette fois la publicité locale qui nous a posé le plus gros problème.

A. **La publicité locale** a ramené 39 000 euros de moins qu'espéré. Le dernier trimestre, en particulier, a été catastrophique en raison de l'arrêt aussi brutal que non programmé des activités de notre régie locale qui nous a avertis, le premier jour d'octobre, qu'elle était rachetée par le groupe RTL. Dans la foulée, les activités de vente et de prospection pour Canal C se sont retrouvées au point mort pendant tout le dernier trimestre 2015.

B. **Les activités de production ou de captation payantes** pour compte de tiers avaient été budgétées pour 125.000 euros. En réalité, nous n'arrivons qu'à 59.000 euros. C'est ainsi l'ensemble de notre chiffre d'affaires qui s'est trouvé totalement impacté.

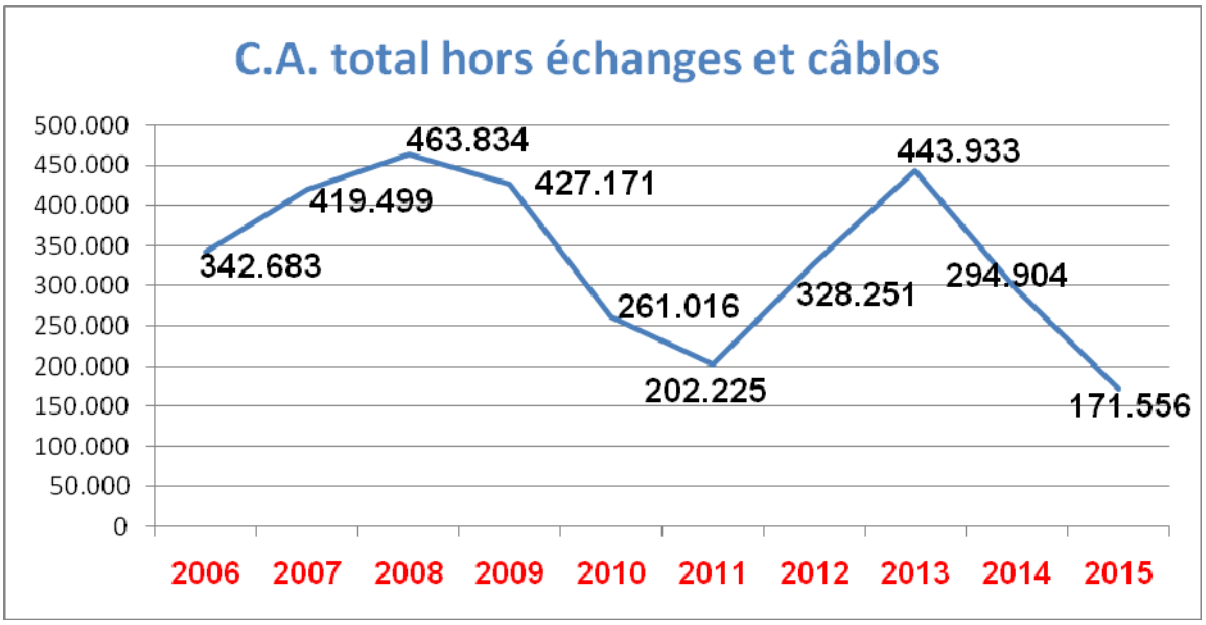

Pour limiter la perte, nous avons tenté de comprimer une nouvelle fois nos dépenses. Celles en « biens et services divers » ont été contenues à 535.000 euros, soit 29.000 de moins qu'en 2014.

En résumé, il vous est donc proposé d'arrêter les comptes annuels dans la forme suivante :

A. **Le bilan** : le total de l'actif s'élève à 2.350.541 euros, contre 2.629.747 euros au 31 décembre 2014.

B. **Le compte de résultats :** le chiffre d'affaires s'est élevé à 593 499 euros en 2015, contre 703 288 euros en 2014. Les subventions représentent 1 982 679 euros, soit à peu de choses près le même montant que l'an dernier.

C. **L'affectation du résultat :** l'exercice se clôture par une perte de 67.919 euros, qui amène la perte à reporter à 170 580 euros.

2. L'évolution des affaires

2.1. Les synergies.

Confronté à des difficultés sans précédent, le secteur des télévisions locales a été invité par son ministre de tutelle à élaborer un plan de synergies comprenant des mesures chiffrées et planifiables dans le temps.

Mené dans le cadre de la Fédération des télés locales, ce travail est actuellement en cours, sans que nous ne puissions, au moment de rédiger ce rapport, en évaluer l'impact pour Canal C. La volonté est de parvenir à faire mieux, avec des moyens limités : notre chaîne n'échappe pas à ce carcan. Nous ne voyons pas comment nos moyens pourraient augmenter dans les années à venir.

L'idée d'assurer notre développement à moyen et long terme en organisant des collaborations structurelles avec d'autres télévisions locales est mise en pratique par Canal C et Canal Zoom depuis maintenant deux années. Cela ne s'est pas traduit par des économies financières, mais par davantage de moyens consacrés à la production d'émissions.

La deuxième moitié de l'année 2016 verra très certainement se concrétiser de nouveaux accords avec une ou plusieurs autres chaînes locales.

2.2. Les investissements.

En 2015, nous avons investi 224 000 euros HTVA. Une part de cette somme (65 000 euros) provient de la Province de Namur, qui nous a aidés à mettre en place un réseau d'interconnexion avec les autres télés locales de la province de Namur, mais également avec les huit autres télés locales wallonnes.

Le reste de nos investissements de l'an dernier concerne notre bâtiment (40.000 euros) et bien sûr du matériel audiovisuel pour un peu plus de 115.000 euros.

Il n'y a pas eu de nouvel emprunt en 2015. Par contre, nous avons conclu, tout début 2016, en emprunt de 120.000 euros destiné à financer une partie des investissements comptabilisés en 2015.

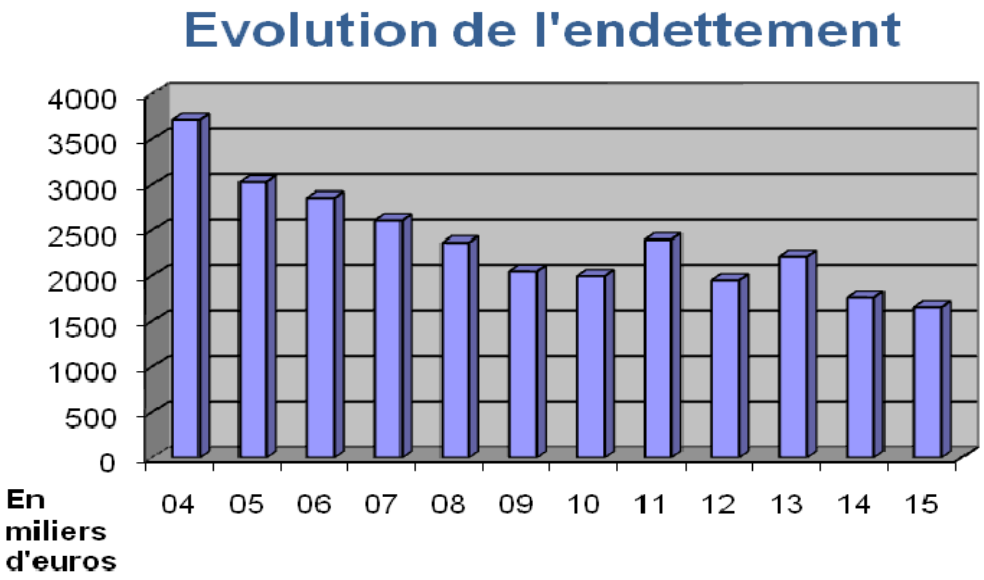

3. Evolution des affaires et événements importants survenus après la clôture de l'exercice

Pour ce qui concerne le marché publicitaire, nous avons signé, au tout début janvier 2016, un accord de régie avec la sprl « 2xM » pour la vente d'espaces publicitaires aux annonceurs locaux. Michel Mauléon s'est installé dans nos locaux, ce qui facilite les échanges avec nos équipes.

Fin 2015 et début de cette année, nous avons réorganisé l'occupation de notre bâtiment, afin de dégager les trois bureaux du premier étage pour les mettre en location. Un premier bureau est loué depuis mars ; nous poursuivons la recherche d'autres locataires, si possible dans des activités proches des nôtres.

L'évolution des critères de financement des télés locales, évoquée à plusieurs reprises devant l'assemblée générale de Canal C, est un dossier que nous suivons de près. Une proposition tendant à en supprimer les effets néfastes (la concurrence entre chaînes et la course à la production) est à l'étude chez le ministre des médias. Si elle est mise en œuvre, une certaine stabilité dans les subventions en provenance de la Communauté française pourra voir le jour pour les années 2016-2020.

Aucun autre événement important de nature à influencer nos affaires n'est survenu depuis la clôture de l'exercice.

4. Budget 2016

Le Conseil d'administration vous présente pour 2016 un budget en boni de quelque 33 000 euros. L'effort sera porté tout particulièrement sur le respect des prévisions de rentrées tant pour les productions que pour la vente des espaces publicitaires.

5. Principaux risques et incertitudes auxquels Canal C est confrontée

Le contentieux avec l'administration fiscale relatif au précompte immobilier sur notre bâtiment, s'est, comme attendu, réglé à notre avantage. Aucune provision n'avait été passée relativement ce litige, pour lequel deux dossiers sont toujours ouverts. Ils suivront, avec un certain retard, la jurisprudence établie l'an dernier.

6. Autres remarques sur les comptes annuels

Nous soulignons que le suivi des clients, l'encodage régulier des données et toutes les opérations courantes de gestion sont assurés en interne, chaque mouvement étant visé par au moins deux personnes. Un contrôleur de gestion externe supervise nos déclarations à la TVA et nous aide à préparer les visites du réviseur.

Les différents postes sont détaillés et présentés de manière lisible dans les comptes qui vous ont été remis, en comparaison avec l'année précédente.

Vous disposez par ailleurs du rapport établi sur le bilan et les comptes par notre réviseur d'entreprises.

7. Conclusion

En conclusion, le Conseil d'administration vous propose d'approuver le rapport de gestion qu'il vous a présenté.

Il vous demande aussi d'approuver les comptes annuels comportant le bilan et les résultats d'exploitation tels qu'ils vous ont été présentés.

Il vous suggère enfin d'accepter l'affectation du résultat et de donner décharge aux administrateurs de leur mandat pour l'exercice écoulé, ainsi qu'au réviseur pour sa mission de commissaire.

Pour terminer, le Conseil d'administration tient à remercier tous les membres du personnel de la chaîne, ainsi que les indépendants et les pigistes qui les appuient.

Fait à Namur, le 15 avril 2016

Pour le Conseil d'administration

(Baudouin Lénelle, directeur)